



Le PCP en Champagne-Ardenne.

Historique et situation actuelle



Quelques repères historiques

1987 - 2019



Trois objectifs

- Donner la possibilité d'éliminer des collections encombrantes, très incomplètes, en mauvais état, peu consultées
- En même temps, conserver dans la région tous les titres, au moins en un exemplaire, et de ce fait sauver peut-être les titres les plus menacés (féminins, religieux, jeunesse)
- A terme, aider à la réalisation d'un plan régional de numérisation

Les grandes étapes

- 1987 Première réunion pour la mise en place du plan de conservation et d'élimination des périodiques "en cours" (PCP).
- 1991-1993 Phase 1 du plan (recensement des collections). Deux échelons de conservation : départemental (si possible) et régional. Le CCN est associé.
- 1993-1995 Phase 2 du plan (répartition de la conservation et premiers échanges).
- 2003 Enquête de satisfaction sur le service rendu par le PCP.
- 2006 Décision de supprimer l'échelon départemental de conservation et les périodiques jeunesse
- 2007 Le PCP compte environ 1 000 titres. Création d'un comité de pilotage
- 2008-2010 "Ecrémage" du PCP. On arrive environ de 400 titres
- 2012 Co-gestion du PCP par Interbibly et le Centre régional du SUDOC.
- 2019-2020 Etude d'une extension du PCP au Grand-Est



Le PCP aujourd'hui

Qui participe ?



Le PCP en 2019, c'est :

27 établissements dont :

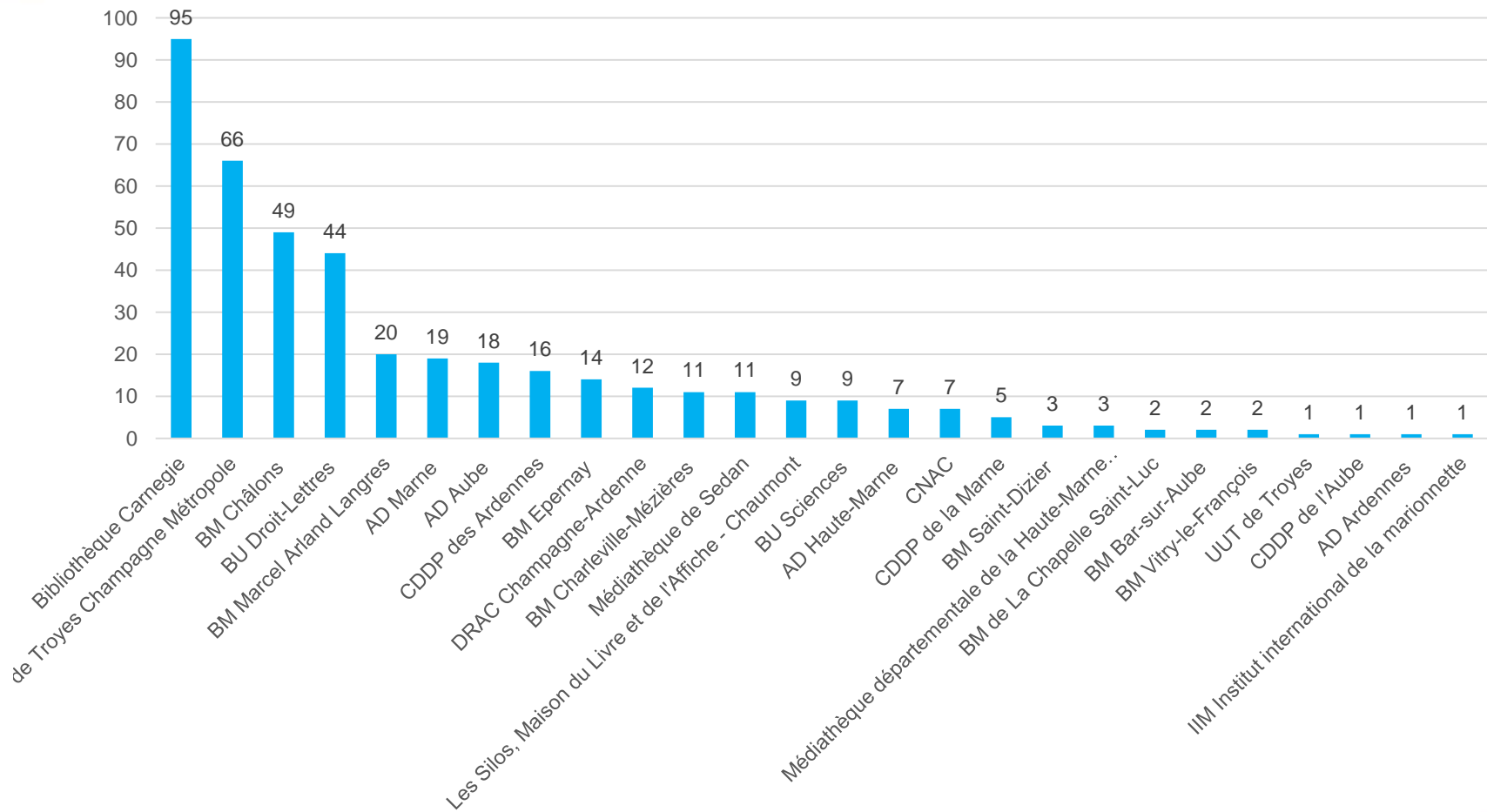
- 15 bibliothèques municipales ou intercommunales,
- 5 centres de documentation,
- 4 services d'archives (départementales et municipales)
- 2 bibliothèques universitaires
- 1 BDP



Répartition des titres

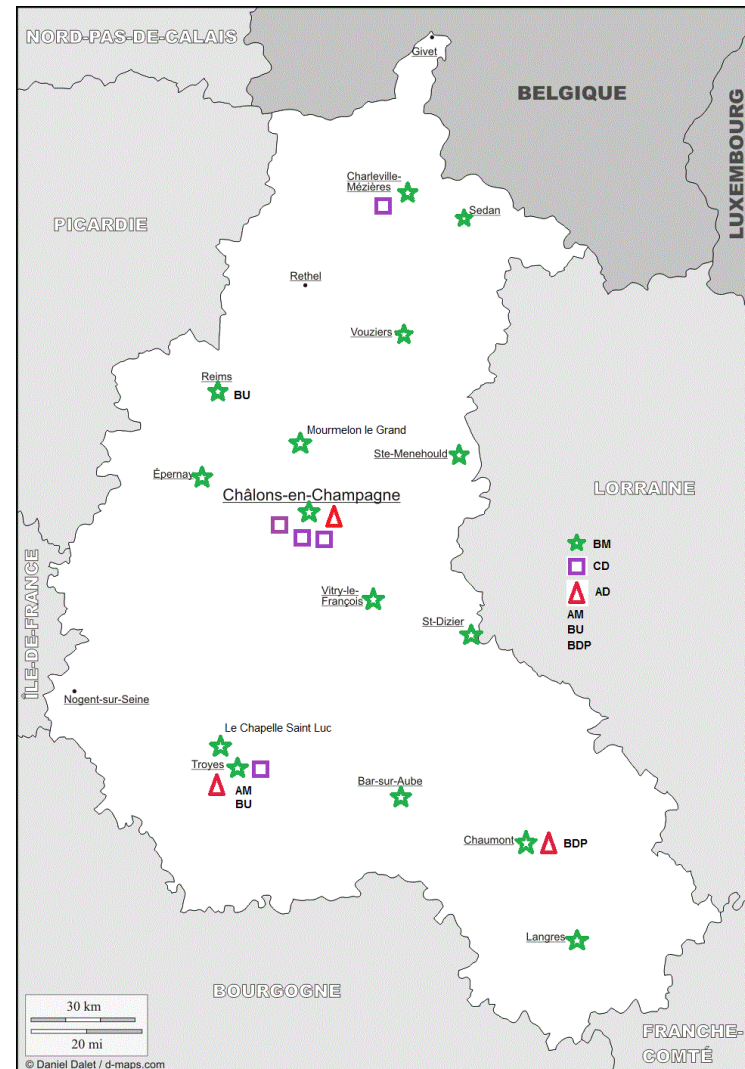
- 4 établissements conservent 60 % des titres
- La moitié des établissements conservent moins de 10 titres
- La moyenne des titres conservés par établissement est de 15

Répartition des titres dans le PCP



La géographie du PCP

- la répartition sur le territoire des établissements impliqués est homogène,
- la taille des communes où se trouvent les établissements de conservation est très variable.





Le PCP aujourd'hui

Principes et modalités



Principes

- Deux critères pour l'entrée d'un titre dans le plan : le titre est reçu par au moins deux établissements, le titre est vivant
- Sont exclus du plan : périodiques locaux, périodiques jeunesse



Modalités

- Les établissements qui souhaitent désherber envoient la liste des titres et des états de collection aux établissements responsables via la liste de diffusion pcPCA hébergé par l'URCA
- ceux-ci indiquent en retour les numéros qu'ils souhaitent recevoir,
- le transport n'est pas organisé
- une réunion annuelle est organisée par Interbibly pour la mise à jour du plan et le transfert des collections, cette réunion est organisée alternativement dans les différentes bibliothèques du plan
- Chaque établissement met à jour ses états de collection via Colodus



Quel avenir pour ce PCP ? Une extension à la région Grand Est ?



Avantages

- Visibilité nationale : via le catalogue du Sudoc
- Gain de place : possibilité de désherber les titres non conservés
- Faire partie d'un réseau
- Mise à disposition de collections plus complètes pour nos usagers



Inconvénients

Très grand territoire à couvrir

- pour les lecteurs
- Pour le transfert de collection
- Pour les réunions annuelles

Solutions

- Pour les lecteurs : transmission de copies par mail
- Pour le transfert de collection : soit par la poste si le budget le permet, soit transmission lors de la réunion annuelle
- Pour les réunions annuelles : organisées alternativement dans les bibliothèques du nouveau plan



Conclusion

- Le PCP Champagne-Ardenne est un plan qui fonctionne bien
- Une extension à la région Grand Est et la mutualisation des ressources semblent une suite logique à ses 32 ans d'existence